

[Traduction]

M. Lévesque ne cherchait pas à déformer les propos de M. Trudeau et de son gouvernement, outre le fait que le regretté premier ministre du Québec a utilisé le mot «centralisateur» pour décrire le gouvernement national fort que voulait M. Trudeau.

● (2210)

Mais ce n'est pas tout. Parlant au nom du gouvernement Trudeau, M. Chrétien a fait en sorte que personne ne puisse avoir d'illusions quant aux promesses de son chef. À la fin de la campagne référendaire, M. Jeffrey Simpson du *Globe and Mail* a demandé à M. Jean Chrétien, dans le contexte de l'émission *Question Period* du réseau CTV, ce que signifiait l'expression «fédéralisme renouvelé» employée par M. Trudeau. M. Chrétien a répondu, et je cite:

Essentiellement, nous devons établir certains principes fondamentaux qui devraient présider à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. L'un de ces principes est qu'il faut un gouvernement national;... un gouvernement fédéral suffisamment fort pour être en mesure de redistribuer la richesse du Canada et ce, sans accorder à quelque province que ce soit un statut vraiment spécial.

S'il est une personne qui n'a vraiment pas pu se faire d'illusions au sujet de ce que M. Trudeau voulait dire, c'était bien l'honorable sénateur Solange Chaput-Rolland. Après tout, elle avait été membre de la commission Pepin-Robarts, qui avait proposé à M. Trudeau, comme elle l'a souvent écrit, une formule assez semblable à celle de l'Accord du lac Meech. D'ailleurs, elle n'a pas caché—de nombreux articles sont là pour le prouver—la colère qu'elle a ressentie quand M. Trudeau a rejeté ses «avances» constitutionnelles. Et voilà qu'elle nous dit maintenant qu'elle croit ce qu'elle savait fort bien être autre chose auparavant.

Qu'y a-t-il de répréhensible là-dedans? Ce qui est répréhensible, c'est qu'elle encourage ceux qui veulent tromper les Québécois modérés et susciter chez eux un sentiment d'acrimonie à l'égard du gouvernement national du Canada. Voilà ce que ces gens disent—et il s'agit d'une campagne soigneusement orchestrée: «Ceux d'entre vous qui ont voté contre le PQ ont été trompés; on vous a menti; on ne peut faire confiance à Ottawa.» C'est une tactique commune; c'est le «on s'est fait volé» que l'on retrouve souvent dans la bouche du gérant de boîte. Dans le cas présent, c'est une menace à l'unité nationale parce qu'on veut faire croire ainsi aux citoyens de toute une province qu'ils ne peuvent faire confiance au reste du Canada. Dans les circonstances actuelles, c'est particulièrement destructeur. «Vous vous êtes fait voler.» C'est une réaction naturelle. Le Secrétaire d'État, l'honorable Lucien Bouchard, était sûrement en proie à ce réflexe lorsqu'il a déclaré au cours de la campagne électorale que l'opposition à l'accord de libre-échange était le fait d'un sinistre complot anti-Québec ourdi en Ontario, et cela, alors même que certains de ses collègues du cabinet parcouraient l'Ontario en disant que c'est cette province qui bénéficierait le plus de l'accord. Toute tentative pour lever les provinces les unes contre les autres dans un pays comme le nôtre est une atteinte à l'unité nationale.

Cependant, je pense que l'honorable sénateur Chaput-Rolland croit maintenant sincèrement ce qu'elle savait pertinemment n'être pas vrai auparavant. Pourquoi est-ce que je pense

[Le sénateur Gigantiès.]

cela? Parce que moi aussi j'ai péché. J'ai cru à un moment donné ce que je savais n'être pas croyable. J'ai déjà cru qu'au sein du comité mixte des relations extérieures du Canada, dont le sénateur Doyle et moi-même étions tous deux membres, les conservateurs et les libéraux pouvaient utiliser les mêmes termes pour décrire les mêmes réalités. Mon père m'avait mis en garde contre de telles suppositions. Mais j'ai oublié ses recommandations et j'ai signé un document en pensant que les mots qu'il renfermait signifiaient ce que je pensais qu'ils signifiaient, en soi et dans leur contexte.

Je fais allusion, bien sûr, à la déclaration que le sénateur Doyle a faite dans cette Chambre le 13 décembre. Il a déclaré, et je cite:

Nous avons recommandé fortement que le premier ministre prenne immédiatement les mesures qui mèneraient à un Traité sur la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Permettez-moi de vous lire la véritable recommandation du rapport que le sénateur Doyle et moi-même avons signé. Je cite la page 147:

Le comité recommande que le gouvernement s'efforce de promouvoir activement une libéralisation équilibrée et ordonnée des échanges commerciaux.

Le comité pense qu'il est important d'entamer une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans les meilleurs délais.

Il est essentiel que tout accord éventuel entre le Canada et les États-Unis respecte entièrement les obligations que le GATT impose aux deux pays.

Honorables sénateurs, ces recommandations résument l'avant-propos et le chapitre six du rapport qu'a rédigé le Comité mixte sur les relations extérieures du Canada.

Permettez-moi de vous citer d'autres extraits de ce rapport. Voici ce qu'on dit à la page 14:

La plupart d'entre eux s'inquiétaient surtout de l'influence des États-Unis et ce, dans plusieurs domaines.

Et plus loin à la page 68:

Comme nous l'avons souligné dans notre rapport intérimaire, c'est pour ces raisons que le gouvernement canadien a jugé nécessaire d'envisager un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Honorables sénateurs, les témoins ont tous fait part de leur grande inquiétude. Ce n'est pas de gaité de coeur, en tout cas en ce qui concerne les représentants libéraux, que ce comité a signé ce rapport. Il l'a fait avec appréhension. Nous discutons de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis en fonction du GATT, plus précisément de l'article XXIV du GATT qui donne comme définition du libre-échange une zone à l'intérieur de laquelle tous les tarifs sont progressivement supprimés. Il n'était pas du tout question, dans nos recommandations, de renoncer aux points qui figurent à l'article 1 603 de l'Accord de libre-échange, de laisser tomber les droits que nous donne le GATT d'imposer des conditions aux investisseurs étrangers. Nous n'avons pas parlé non plus au comité de donner aux Américains le droit d'acheter sans condition n'importe quelle compagnie canadienne comme cela est prévu à l'article 1 607.3 de l'Accord de libre-échange. Nous pensions que le document que nous étions en train de signer rapportait